



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 58954

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les vives préoccupations exprimées par les responsables d'auto-écoles du département de Vaucluse. Le nombre insuffisant d'inspecteurs du permis de conduire sur le terrain ne permet plus de répondre de manière satisfaisante aux attentes des candidats aux épreuves du permis. Les délais d'attente anormalement longs nuisent non seulement à l'efficacité de la formation, mais portent un grave préjudice aux candidats, dont l'obtention du permis conditionne très souvent un emploi. De plus, phénomène nouveau, les professionnels tenus pour responsables du système de gestion des places d'examens, sont confrontés à la colère croissante de certains candidats, qui commettent parfois des actes d'incivilité, voire de violence. Aussi, il lui demande de lui indiquer, d'une part, les mesures qu'il entend prendre afin de réduire les délais d'attente et, d'autre part, de lui faire connaître le nombre précis d'inspecteurs supplémentaires affectés sur le département de Vaucluse.

Texte de la réponse

La situation en matière de places d'examens sur l'ensemble du territoire, difficile tout au long de l'année 2000, reste tendue en 2001 en raison d'une demande forte et continue d'examens du groupe poids lourds (+ 8 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local, et continuent de l'être, pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les trois premiers mois de l'année 2001, par une augmentation de 7 %, par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun de personnes, et de 3 % pour la moto, dont la demande reste également très soutenue. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. Trente postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de cinquante-deux, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, sont opérationnels depuis le 1er janvier 2001. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a décidé la création de 230 postes entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en quatre ans. Dès cette année, soixante-douze postes supplémentaires d'inspecteurs ainsi que cinq postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, pour les mêmes raisons indiquées ci-dessus, ce sont 100 agents qui sont actuellement en formation et qui recevront leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cet égard, un poste supplémentaire a été ouvert dans le Vaucluse, à l'occasion du premier tour de mouvement des mutations et vient d'être pourvu avec effet au 1er juillet 2001. En conclusion, la situation du département de Vaucluse est suivie régulièrement, lors de l'envoi des renforts et des permanences nationales, et sera à nouveau examinée attentivement lors de l'affectation des inspecteurs qui, après leur formation, seront opérationnels fin 2001.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58954

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1482

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4289